



La Réplique

Année 4, no 6

Juillet, 2019



Dans ce numéro :

Entente de principe 1

Entente de principe, ce qui suivra 2

Primes estivales 3

En bref 4

Mot de la présidente par intérim 5

Entente de principe:

Plus de 25 assemblées ont eu lieu sur une dizaine de sites dans la région de l'Outaouais durant le mois de juin. Ces assemblées avaient pour but de vous présenter et de vous faire voter sur l'entente de principe entre votre syndicat SPSO-FIQ et le CISSS de l'Outaouais. En plus de pouvoir voter par anticipation aux différentes assemblées, nous avons tenu une journée de vote sur plus de 17 sites différents le 28 juin 2019.

Voici le résultat du vote :

L'entente de principe est acceptée à 85%



Syndicat Fiq SPSO

syndicat des professionnelles en soins de l'Outaouais

Téléphone : 819-893-7117

Télécopie : 819-893-6242

Messagerie : fiq07@hotmail.com

Site web : www.fiqsante.qc.ca/outaouais

Négociations locales, la suite des événements:



Depuis le 28 juin dernier, alors que les infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes membres du SPSO-FIQ ont entériné par référendum l'entente de principe sur les 26 matières à négocier localement, le comité de négociation a rencontré l'employeur à quelques reprises pendant les deux premières semaines de juillet afin de faire une relecture et finaliser les textes de la nouvelle convention collective locale.

Nous avons aussi prévu finaliser les textes par écrit sur les mesures transitoires, c'est-à-dire quand et comment se fera la transition de toutes les conventions collectives existantes avec la nouvelle convention collective unique pour tous. Malheureusement, par manque de temps, nous avons dû reporter en septembre ces échanges sur la formulation des textes écrits sur les mesures transitoires. Donc, en septembre, nous finaliserons les dit textes, et nous pourrons vous aviser des différentes mesures de transition qui s'appliqueront à vous selon votre convention collective d'origine. De plus, c'est en septembre que nous discuterons de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective. Selon nous, rien n'entrera en vigueur avant la fin de l'automne, le tout reste à confirmer.

N'oubliez pas qu'entre-temps chaque convention collective locale s'applique en silo dans chacun de vos territoires, comme avant et qu'il n'y a aucune fusion ou intégration d'ici l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective.



Mise en situation:

Lors du dernier Conseil national, la FIQ s'est engagée à faire des représentations auprès du Gouvernement afin que des mesures incitatives soient offertes à toutes les professionnelles en soins du Québec au cours de l'été 2019.

Ces mesures se voulaient une manière de limiter la prolifération du temps supplémentaire obligatoire durant la période estivale, en attendant que les travaux découlant des dispositions contenues à la lettre d'entente no 6 produisent leurs effets.

Dans les jours suivants, une proposition inspirée des primes estivales de 2003 et 2009 a été déposée au gouvernement.

C'est toutefois avec énormément de déception et avec une bonne dose d'indignation, que nous avons appris que le gouvernement avait choisi d'offrir unilatéralement à certaines professionnelles en soins, sans négocier avec la FIQ, une mesure n'ayant rien de bien incitative.

En effet, non seulement la prime offerte est inférieure à celle de 2009, il y a maintenant 10 ans, mais en plus elle n'est pas accessible aux inhalothérapeutes et n'est offerte que lors d'une seconde fin de semaine de travail consécutive.

Pour bien comprendre la prime estivale 2019:

La période d'application sera du 13 juillet au 15 septembre 2019. Un montant forfaitaire de 75\$ sera offert pour chaque quart de travail complet effectué, à taux supplémentaire, à partir de la deuxième fin de semaine consécutive. Afin de recevoir ce montant forfaitaire, entre autre:

- il faut travailler un minimum de huit jours par quinzaine
- travailler un ou plusieurs quarts complets de travail lors de fins de semaine additionnelles et consécutives
- respecter son horaire de travail, donc ne pas s'absenter au cours des 14 jours précédant et suivant le quart de travail de la fin de semaine additionnelle, sous réserve des motifs d'absence qui devront être motivés : congés sociaux conventionnés, fériés, congés annuels prévus au calendrier, congés parentaux rémunérés selon notre convention collective.

Voici les titres d'emplois visés par la mesure estivale:

2459 Infirmière chef d'équipe	2490 Candidate à l'exercice de la profession d'infirmière (CEPI)	1914 Candidate infirmière praticienne spécialisée	3445 Infirmière auxiliaire chef d'équipe
2471 Infirmière	1911 Infirmière clinicienne	1915 Infirmière praticienne spécialisée	3455 Infirmière auxiliaire spécialisée
2489 Assistante-infirmière-chef (AIC/ASI)	1912 Infirmière-clinicienne-assistante-chef	1916 Infirmière première assistante en chirurgie	3456 Candidate à l'exercice de la profession d'infirmière auxiliaire (CEPIA)

Réseaux sociaux, soyons sécuritaire!

Facebook, Twitter, Instagram .. Des réseaux sociaux populaires auprès de tous, mais aussi auprès de votre employeur. Ces applications sont régulièrement utilisés pour partager des pensées, des activités, des photos, mais il ne faut pas oublier qu'il pourrait y avoir des risques à se livrer ainsi sur ces réseaux. Profil public au profil privé, une liste d'amis proches à une liste de connaissances, chaque personne est responsable de son profil personnel et de tous les paramètres de confidentialité qui s'y rattache.



Voici un rappel sur ce sujet puisque nous avons des membres qui se font rencontrer ou même se valoir des mesures disciplinaires suites à des informations partagées sur les réseaux sociaux. De plus, si vous avez des frustrations liées au travail, Internet n'est pas le moyen approprié pour vous exprimer sur celles-ci.

Nous vous proposons de verrouiller vos informations, sélectionnez vos amis, faites-le en dehors de vos heures de travail, allez parler avec vos représentants syndicaux pour toutes problématiques et/ou frustrations, mais surtout, contrôlez-vous.

Négociation nationale 2020: Consultation en ligne

La FIQ veut connaître les moyens et les solutions que vous désirez mettre de l'avant afin d'agir rapidement sur les problématiques que vous vivez au quotidien. Cette consultation servira à la négociation pour votre prochaine convention collective nationale.

Il est très important d'aller compléter la consultation. Faites-vous entendre.

Consultez le : www.fiqsante.qc.ca/outaouais, sous l'onglet **Dossiers en cours** et cliquez sur l'image :



Mot du président par intérim

Bonjour à toutes,

Tout d'abord, je me présente, Patrick Guay, président par intérim du SPSO-FIQ et RLT-Négo pour le territoire de Papineau. Je suis également infirmier de profession depuis 20 ans et je suis détenteur d'un poste au bloc opératoire de Papineau.

Comme vous le savez, un syndicat tient sa force de la mobilisation de ces membres et à l'aube d'une négociation nationale, il est primordial que nous gardions une forte mobilisation face à un gouvernement qui ne semble pas être en mesure de comprendre la réalité que vivent les professionnelles en soins au quotidien.

Nous avons vécu dernièrement une période trouble en lien avec les finances ainsi qu'un vote référendaire. La démocratie s'est prononcée. Je me permets de m'exprimer au nom de toute votre équipe syndicale pour vous dire que nous vous avons entendu et que nous avons déjà commencé à travailler à l'amélioration des méthodes de communication de l'information et des autres sujets qui ont été soulevés.

Dans les prochaines semaines, il y aura une présentation d'un nouveau budget en respect de la nouvelle cotisation syndicale que vous avez adopté. Un comité est actuellement sur pied afin de mettre l'édifice en vente et replacer vos élues dans les différentes installations. Puis, en septembre prochain, il y aura ouverture d'un processus électorale afin d'élire une nouvelle présidente.

Pour terminer, j'aimerais vous dire que pour moi la transparence, le respect et la défense de vos droits seront les lignes directrices de mon mandat de président par intérim et j'espère que vous serez avec nous pour dénoncer les situations que nous vivons et que vous vivez au quotidien afin de réclamer des changements majeurs principalement en lien avec la charge de travail et de l'organisation du travail pour assurer des soins de qualités et sécuritaires. Je vous souhaite un bel été.

Syndicalement,

Patrick Guay

Président par intérim

